

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, DIAG OVALE / PARIS Yannick ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 761104057**

## PROPRIETAIRE

Nom : **MAIRIE DE RIVES EN SEINE**  
Adresse : **1 RUE WINSTON CHURCHILL**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## MISSION

Adresse : **39 RUE DE LA REPUBLIQUE**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : **MAIRIE DE RIVES EN SEINE**  
Adresse : **1 RUE WINSTON CHURCHILL**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## MISSION

Type : <b>Ecole</b>	Nbre pièces : <b>8</b>	Lot : <b>Lot secondaire</b>
Cadastre :	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Date de visite : <b>24/09/2024</b>	Étage : <b>RDC</b>
Accompagnateur : <b>PAS D'ACCOMPAGNATEUR</b>	Opérateur : <b>PARIS Yannick</b>	

## DIAGNOSTICS

- pb** Diagnostic plomb
- a** Diagnostic amiante
- ⚠** État des Risques et Pollutions (ERP)



### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Rapport

n° de rapport : 761104057  
DDT : 1 sur 53



## Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), PARIS Yannick, agissant à la demande de MAIRIE DE RIVES EN SEINE, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 24/09/2024

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

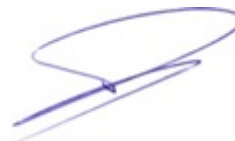
Etablie le : 24/09/2024

Cachet:



**BC2E**  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS  
DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE  
76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
0750407308  
Siret : 83367975600019 - code APE : 7120B

Signature :



---

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Rapport

n° de rapport : 761104057  
DDT : 2 sur 53



## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

### **a** Diagnostic amiante

#### **A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) : PRÉLÈVEMENT(S) AMIANTE EN COURS D'ANALYSE.**

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur dans :  
**DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL (Conduits (EP)) : CONDUIT DANS PLACARD.**

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

#### **B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

#### **Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

#### **C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

##### LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

##### ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

##### Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### **pb** Diagnostic plomb

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
DDT : 3 sur 53

**Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire**

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADE ou NON VISIBLE		
RDC	ENTREE	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 2 : intérieure (B), Porte 2 : extérieure (B), Porte 2 : dormant intérieur (B), Porte 2 : dormant extérieur (B), Porte 3 : intérieure (D), Porte 3 : extérieure (D), Porte 3 : dormant intérieur (D), Porte 3 : dormant extérieur (D), Escalier 1 : limon (C), Escalier 1 : garde corps (C)
RDC	PIECE 1	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 2 : intérieure (B), Porte 2 : extérieure (B), Porte 2 : dormant intérieur (B), Porte 2 : dormant extérieur (B), Fenêtre 1 : intérieure (B), Fenêtre 1 : extérieure (B), Fenêtre 1 : dormant intérieur (B), Fenêtre 1 : dormant extérieur (B), Fenêtre 2 : intérieure (D), Fenêtre 2 : extérieure (D), Fenêtre 2 : dormant intérieur (D), Fenêtre 2 : dormant extérieur (D), Fenêtre 3 : intérieure (D), Fenêtre 3 : extérieure (D), Fenêtre 3 : dormant intérieur (D), Fenêtre 3 : dormant extérieur (D)
RDC	WC 1	Mur (B), Mur (C)
RDC	PIECE 2	Plinthe, Mur (A), Mur (D), Mur (E), Mur (F), Mur (G), Mur (H), Mur (I), Mur (J), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 3 : intérieure (J), Porte 3 : extérieure (J), Porte 3 : dormant intérieur (J), Porte 3 : dormant extérieur (J)
RDC	WC 2	Mur (C), Mur (D)
01	PALIER 1	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (B), Porte 1 : extérieure (B), Porte 1 : dormant intérieur (B), Porte 1 : dormant extérieur (B), Porte 2 : intérieure (D), Porte 2 : extérieure (D), Porte 2 : dormant intérieur (D), Porte 2 : dormant extérieur (D), Fenêtre 1 : intérieure (C), Fenêtre 1 : extérieure (C), Fenêtre 1 : dormant intérieur (C), Fenêtre 1 : dormant extérieur (C)
01	PIECE 3	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Mur (E), Mur (F), Mur (G), Mur (H), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : intérieure (B), Fenêtre 1 : extérieure (B), Fenêtre 1 : dormant intérieur (B), Fenêtre 1 : dormant extérieur (B), Fenêtre 2 : intérieure (B), Fenêtre 2 : extérieure (B), Fenêtre 2 : dormant intérieur (B), Fenêtre 2 : dormant extérieur (B), Fenêtre 3 : intérieure (H), Fenêtre 3 : extérieure (H), Fenêtre 3 : dormant intérieur (H), Fenêtre 3 : dormant extérieur (H), Fenêtre 4 : intérieure (H), Fenêtre 4 : extérieure (H), Fenêtre 4 : dormant intérieur (H), Fenêtre 4 : dormant extérieur (H)
01	PIECE 4	Plinthe, Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : intérieure (B), Fenêtre 1 : extérieure (B), Fenêtre 1 : dormant intérieur (B), Fenêtre 1 : dormant extérieur (B), Fenêtre 2 : intérieure (B), Fenêtre 2 : extérieure (B), Fenêtre 2 : dormant intérieur (B), Fenêtre 2 : dormant extérieur (B), Fenêtre 3 : intérieure (D), Fenêtre 3 : extérieure (D), Fenêtre 3 : dormant intérieur (D), Fenêtre 3 : dormant extérieur (D), Fenêtre 4 : intérieure (D), Fenêtre 4 : extérieure (D), Fenêtre 4 : dormant intérieur (D), Fenêtre 4 : dormant extérieur (D)
01	CAGE D'ESCALIER	Escalier 1 : limon (C), Escalier 1 : sous-face (C)
02	PALIER 2	Plinthe, Porte 1 : intérieure (B), Porte 1 : extérieure (B), Porte 1 : dormant intérieur (B), Porte 1 : dormant extérieur (B), Porte 2 : intérieure (C), Porte 2 : dormant intérieur (C), Porte 3 : intérieure (D), Porte 3 : extérieure (D), Porte 3 : dormant intérieur (D), Porte 3 : dormant extérieur (D)
02	PIECE 5	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	DEGAGEMENT	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 2 : intérieure (B), Porte 2 : extérieure (B), Porte 2 : dormant intérieur (B), Porte 2 : dormant extérieur (B), Porte 3 : intérieure (B), Porte 3 : extérieure (B), Porte 3 : dormant intérieur (B), Porte 3 : dormant extérieur (B), Porte 4 : intérieure (C), Porte 4 : extérieure (C), Porte 4 : dormant intérieur (C), Porte 4 : dormant extérieur (C), Porte 5 : intérieure (D), Porte 5 : extérieure (D), Porte 5 : dormant intérieur (D), Porte 5 : dormant extérieur (D), Porte 6 : intérieure (D), Porte 6 : extérieure (D), Porte 6 : dormant intérieur (D), Porte 6 : dormant extérieur (D)
02	PIECE 6	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	PIECE 7	Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	WC 3	Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	PIECE 8	Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)

02	PIECE 9	Plinthe, Mur (A), Mur (B), Mur (C), Mur (D), Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
----	---------	---

---

**Société**

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

**Rapport**

n° de rapport : 761104057  
DDT : 5 sur 53

# Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**MISSION N° : 761104057**

## PROPRIETAIRE

Nom : **MAIRIE DE RIVES EN SEINE**  
Adresse : **1 RUE WINSTON CHURCHILL**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## MISSION

Adresse : **39 RUE DE LA REPUBLIQUE**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : **MAIRIE DE RIVES EN SEINE**  
Adresse : **1 RUE WINSTON CHURCHILL**  
Ville : **76490 RIVES EN SEINE**

## MISSION

Type : <b>Ecole</b>	Nbre pièces : <b>8</b>	Cadastre :
Lot :	Bâtiment :	Porte :
Lot secondaire :	Date de visite : <b>24/09/2024</b>	Date Rapport : <b>24/09/2024</b>
Escalier :	Référence client :	Étage : <b>RDC</b>
Accompagnateur : <b>PAS D'ACCOMPAGNATEUR</b>	Opérateur : <b>PARIS Yannick</b>	

Signature de l'opérateur :

## CONCLUSIONS

**Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire**

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 1 sur 18  
DDT : 6 sur 53

**Résumé du tableau de mesures :**

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	<b>364</b>	<b>100%</b>
Unités de diagnostic en classe 0 :	<b>99</b>	<b>27.2 %</b>
Unités de diagnostic en classe 1 :	<b>224</b>	<b>61.5 %</b>
Unités de diagnostic en classe 2 :	<b>0</b>	<b>0.0 %</b>
Unités de diagnostic en classe 3 :	<b>0</b>	<b>0.0 %</b>
Unités de diagnostic non mesuré :	<b>31</b>	<b>8.5 %</b>

**Situations de risque de saturnisme infantile :**

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	<b>NON</b>
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	<b>NON</b>

**Situations de dégradation du bâti mis en évidence :**

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	<b>NON</b>
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce <b>Liste des pièces concernées :</b> , PIECE 7	<b>OUI</b>
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité <b>Liste des pièces concernées :</b> , PIECE 7	<b>OUI</b>

Le rapport a été envoyé à l'agence régionale de santé.

DIAG OVALE / PARIS Yannick - 2 COUR RENE BERGE 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (autorisation de ASN n° T760712 valide jusqu'au 20/12/2017 ), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

**Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :**

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation.

Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an

- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

**Liste détaillée des locaux visités :**

ENTREE, PIECE 1, WC 1, PIECE 2, WC 2, PALIER 1, PIECE 3, PIECE 4, CAGE D'ESCALIER, PALIER 2, PIECE 5, DEGAGEMENT, PIECE 6, PIECE 7, WC 3, PIECE 8, PIECE 9

**Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :**

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les doublages des murs : PIECE 1

**État d'occupation du bien :**

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

**Type d'appareil portable utilisé :**

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque Pb200i permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 1414 - Date de chargement de la source : 01/02/2018 - Nature du radionucléide : Co57-3901 - Activité à la date de chargement de la source: 185 Mbq

**Constatations diverses :**

Aucune

**Contrat d'assurance : ALLIANZ : 62 490 415**

**Année de construction : 1900**



## **1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :**

PARIS Yannick membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc Edonia - Bât G - Rue de la Terrez Victoria - 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4675**
- Assurance : **ALLIANZ : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024
- DIAG OVALE / PARIS Yannick - 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN

## **2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :**

- Ecole - Propriétaire : MAIRIE DE RIVES EN SEINE - 39 RUE DE LA REPUBLIQUE 76490 RIVES EN SEINE (annexes comprises)
- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

## **3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :**

Le 24/09/2024 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

## **4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :**

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

### **4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :**

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

### **4.2. Stratégie de mesurage :**

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### **4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :**

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).



## 5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

## 6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

## 7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 20/03/2020 - Mesure de fin : 20/03/2022

Etabli le 24/09/2024

Cachet:



Signature :

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 4 sur 18  
DDT : 9 sur 53



# Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - ENTREE										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1		Plinthe	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
2		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTHYRENE		0.01	NEG		0	
3	0.06									
4	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.70	POS	Non visible	1	
5	B	Mur	Plâtre	Papier peint		6.30	POS	Non visible	1	
6	C	Mur	Plâtre	Papier peint		7.40	POS	Non visible	1	
7	D	Mur	Plâtre	Papier peint		5.20	POS	Non visible	1	
8	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
9	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
10	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
11	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
12	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
13	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
14	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
15	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.80	POS	Non dégradé	1	
16	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		8.20	POS	Non dégradé	1	
17	D	Porte 3 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
18	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
19	D	Porte 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
20	C	Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
21	C	Escalier 1 : marche	Bois	LINO		0.02	NEG		0	
22						0.07				
23	C	Escalier 1 : contre-marche	Bois	LINO		0.02	NEG		0	
24						0.07				
25	C	Escalier 1 : sous-face	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
26						0.08				
27	C	Escalier 1 : garde corps	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>

RDC - PIECE 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
28		Plinthe	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
29		Plafond	Plâtre	Dalles polystyrène		0.02	NEG		0	
30	0.07									
31	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.70	POS	Non visible	1	
32	B	Mur	Plâtre	Papier peint		6.20	POS	Non visible	1	
33	C	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
34	D	Mur	Plâtre	Papier peint		8.70	POS	Non visible	1	
35	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
36	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
37	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
38	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
39	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
40	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
41	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
42	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
 Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
 Web : https://7611.bc2e.com  
 Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
 PLOMB : 5 sur 18  
 DDT : 10 sur 53



43 44	E	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
45 46	E	Porte 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
47 48	E	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
49 50	E	Porte 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
51	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
52	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
53	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.40	POS	Non dégradé	1	
54	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
55	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
56	D	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
57	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
58	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
59	D	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
60	D	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
61	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
62	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
-	E	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	F	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>32</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

RDC - WC 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
63	B	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
64	C	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
65 66	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
67 68	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
69 70	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
71 72	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

RDC - PIECE 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
73		Plinthe	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
74 75		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTHYRENE		0.00 0.05	NEG		0	
76	A	Mur	Plâtre	Papier peint		6.30	POS	Non visible	1	
77	D	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
78	E	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
79	F	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
80	G	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
81	H	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
82	I	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
83	J	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
84	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		8.50	POS	Non dégradé	1	
85	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	



86	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
87	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
88 89	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
90 91	C	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
92 93	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
94 95	C	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
96	J	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
97	J	Porte 3 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
98	J	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
99	J	Porte 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
100 101	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
102 103	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
104 105	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
106 107	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
108 109	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
110 111	D	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
112 113	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
114 115	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
116 117	J	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
118 119	J	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
120 121	J	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
122 123	J	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	B	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>36</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

RDC - WC 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
124 125		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
126	C	Mur	Plâtre	Papier peint		7.50	POS	Non visible	1	
127	D	Mur	Plâtre	Papier peint		5.20	POS	Non visible	1	
128 129	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
130 131	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

01 - PALIER 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
132		Plinthe	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
133 134		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTYRENE		0.01 0.06	NEG		0	
135	A	Mur	Plâtre	Papier peint		7.50	POS	Non visible	1	

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : https://7611.bc2e.com  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 7 sur 18  
DDT : 12 sur 53



136	B	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
137	C	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
138	D	Mur	Plâtre	Papier peint		7.40	POS	Non visible	1	
139	B	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
140	B	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		8.50	POS	Non dégradé	1	
141	B	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
142	B	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
143	D	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
144	D	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
145	D	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
146	D	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
147	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
148	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
149	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
150	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

01 - PIECE 3										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
151		Plinthe	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
152		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTHYRENE		0.00	NEG		0	
153						0.05				
154	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
155	B	Mur	Plâtre	Papier peint		8.70	POS	Non visible	1	
156	C	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
157	D	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
158	E	Mur	Plâtre	Papier peint		7.50	POS	Non visible	1	
159	F	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
160	G	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
161	H	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
162	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
163	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
164	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
165						0.06				
166	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
167	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
168	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
169	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
170	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
171	B	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
172	B	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
173	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
174	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
175	H	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
176	H	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
177	H	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
178	H	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
179	H	Fenêtre 4 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
180	H	Fenêtre 4 : extérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
181	H	Fenêtre 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : https://7611.bc2e.com  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 8 sur 18  
DDT : 13 sur 53



182	H	Fenêtre 4 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			30	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

#### 01 - PIECE 4

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
183		Plinthe	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
184		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTHYRENE		0.01	NEG		0	
185					0.06					
186	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
187					0.08					
188	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01	NEG		0	
189					0.06					
190	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
191					0.05					
192	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01	NEG		0	
193					0.06					
194	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
195	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
196	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
197	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
198	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
199	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
200	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
201	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
202	B	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
203	B	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
204	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
205	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
206	D	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
207	D	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
208	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
209	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
210	D	Fenêtre 4 : intérieure	Bois	Peinture		5.20	POS	Non dégradé	1	
211	D	Fenêtre 4 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
212	D	Fenêtre 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
213	D	Fenêtre 4 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			26	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

#### 01 - CAGE D'ESCALIER

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
214		Plinthe	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
215					0.06					
216		Plafond	Plâtre	DALLE POLYSTHYRENE		0.00	NEG		0	
217					0.05					
218	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
219					0.05					
220	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01	NEG		0	
221					0.06					
222	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
223					0.05					
224	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
225					0.05					



226	C	Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
227	C	Escalier 1 : marche	Bois	LINO		0.03	NEG		0	
228						0.08				
229	C	Escalier 1 : contre-marche	Bois	LINO		0.02	NEG		0	
230						0.07				
231	C	Escalier 1 : sous-face	Plâtre	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
232	C	Escalier 1 : garde corps	Bois	Peinture		0.02	NEG		0	
233						0.07				
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>

02 - PALIER 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
234		Plinthe	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
235		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
236						0.06				
237	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
238						0.08				
239	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
240						0.05				
241	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01	NEG		0	
242						0.06				
243	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00	NEG		0	
244						0.05				
245	B	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
246	B	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
247	B	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
248	B	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
249	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
250	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
251	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
252	D	Porte 3 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
253	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
254	D	Porte 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>

02 - PIECE 5										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
255		Plinthe	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
256		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
257						0.08				
258	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
259	B	Mur	Plâtre	Papier peint		7.40	POS	Non visible	1	
260	C	Mur	Plâtre	Papier peint		6.30	POS	Non visible	1	
261	D	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
262	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
263	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
264	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
265	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
266	C	Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
267						0.08				
268	C	Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
269						0.05				

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
 Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
 Web : https://7611.bc2e.com  
 Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
 PLOMB : 10 sur 18  
 DDT : 15 sur 53



270 271	C	Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
272 273	C	Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
274 275	C	Placard 1 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
276 277	C	Placard 2 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
278 279	C	Placard 2 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
280 281	C	Placard 2 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
282 283	C	Placard 2 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
284 285	C	Placard 2 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
286 287	C	Placard 3 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
288 289	C	Placard 3 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
290 291	C	Placard 3 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
292 293	C	Placard 3 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
294 295	C	Placard 3 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 4 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 4 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 4 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 4 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>41</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>	<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>	

## 02 - DEGAGEMENT

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
296		Plinthe	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
297	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
298	B	Mur	Plâtre	Papier peint		5.20	POS	Non visible	1	
299	C	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
300	D	Mur	Plâtre	Papier peint		6.30	POS	Non visible	1	
301	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
302	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : https://7611.bc2e.com  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 11 sur 18  
DDT : 16 sur 53



303	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
304	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
305	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
306	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
307	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
308	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
309	B	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
310	B	Porte 3 : extérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
311	B	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
312	B	Porte 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		7.50	POS	Non dégradé	1	
313	C	Porte 4 : intérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
314	C	Porte 4 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
315	C	Porte 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
316	C	Porte 4 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
317	D	Porte 5 : intérieure	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
318	D	Porte 5 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
319	D	Porte 5 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
320	D	Porte 5 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
321	D	Porte 6 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
322	D	Porte 6 : extérieure	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
323	D	Porte 6 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
324	D	Porte 6 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>30</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>

02 - PIECE 6										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
325		Plinthe	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
326		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02	NEG		0	
327						0.07				
328	A	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
329	B	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
330	C	Mur	Plâtre	Papier peint		8.30	POS	Non visible	1	
331	D	Mur	Plâtre	Papier peint		8.50	POS	Non visible	1	
332	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
333	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		8.50	POS	Non dégradé	1	
334	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
335	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
336	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
337						0.08				
338	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
339						0.05				
340	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
341						0.08				
342	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
343						0.08				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>			<b>0.00 %</b>

02 - PIECE 7										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
344		Plinthe	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
345						0.05				

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : https://7611.bc2e.com  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 12 sur 18  
DDT : 17 sur 53



346		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02	NEG		0	
347						0.07				
348	A	Mur	Plâtre	Papier peint		5.20	POS	Non visible	1	
349	B	Mur	Plâtre	Papier peint		7.40	POS	Non visible	1	
350	C	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
351	D	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
352	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
353	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
354	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
355	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
356	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
357						0.06				
358	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02	NEG		0	
359						0.07				
360	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02	NEG		0	
361						0.07				
362	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
363						0.08				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>	

### 02 - WC 3

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
364		Plinthe	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
365						0.05				
366		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02	NEG		0	
367						0.07				
368	A	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
369	B	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
370	C	Mur	Plâtre	Papier peint		5.20	POS	Non visible	1	
371	D	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
372	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
373	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
374	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Non dégradé	1	
375	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
376	C	Fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		0.00	NEG		0	
377						0.05				
378	C	Fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		0.03	NEG		0	
379						0.08				
380	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.00	NEG		0	
381						0.05				
382	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.01	NEG		0	
383						0.06				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>	

### 02 - PIECE 8

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
384		Plinthe	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
385						0.05				
386		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02	NEG		0	
387						0.05				
388	A	Mur	Plâtre	Papier peint		9.70	POS	Non visible	1	
389	B	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
390	C	Mur	Plâtre	Papier peint		6.30	POS	Non visible	1	
391	D	Mur	Plâtre	Papier peint		5.10	POS	Non visible	1	
392	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
393	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
394	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		7.40	POS	Non dégradé	1	
395	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
396	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
397						0.05				

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
 Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
 Web : https://7611.bc2e.com  
 Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
 PLOMB : 13 sur 18  
 DDT : 18 sur 53



398 399	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
400 401	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
402 403	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>	

02 - PIECE 9										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
404		Plinthe	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
405 406		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
407	A	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
408	B	Mur	Plâtre	Papier peint		9.80	POS	Non visible	1	
409	C	Mur	Plâtre	Papier peint		8.60	POS	Non visible	1	
410	D	Mur	Plâtre	Papier peint		7.40	POS	Non visible	1	
411	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
412	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
413	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		9.70	POS	Non dégradé	1	
414	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		6.20	POS	Non dégradé	1	
415 416	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
417 418	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
419 420	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
421 422	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0.00 %</b>	

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
 Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
 Web : https://7611.bc2e.com  
 Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
 PLOMB : 14 sur 18  
 DDT : 19 sur 53



## NOTICE D'INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttiez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

---

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 15 sur 18  
DDT : 20 sur 53



# Croquis



## Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 16 sur 18  
DDT : 21 sur 53



# Attestation Source



Fabrication, Distribution  
Assistance technique  
Maintenance d'équipements  
scientifiques

## Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic  
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

**Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.**

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm<sup>2</sup> de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

### Nom de la société : DIAG'OVALE

Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	1433
Activité de la source (Mbcq) :	195
Numéro de série de la source :	CO57.2451.24
Date d'origine de la source :	24/04/2024
Date de fin de validité de la source :	11/05/2026



**Fondis Electronic**  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D - CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : [info@fondiselectronic.com](mailto:info@fondiselectronic.com)  
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : [yannick.paris@bc2e.com](mailto:yannick.paris@bc2e.com)  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 17 sur 18  
DDT : 22 sur 53



## Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

To Whom It May Concern,

15 March 2016

With regard to the instrument performance of Co-57 isotope source based handheld Heuresis XRF analyzers, Model Pb200i, designed for lead-in-paint applications, we state the following:

Based on the established physical half-life of Co-57 of 271.8 days and the live time characteristics of the detection system, the maximum use for a Co-57 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases until the electronic noise sources becomes more dominant.

At an activity below 29MBq the required analysis time increases to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

For an analyzer with a Co-57 source with an initial activity of 185 MBq this limit is reached after 24 months.

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally.

The stated maximum usage time of 24 months (with an initial 185 MBq source) prior to the recommended resourcing is based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become not practical to use. The maximum resourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Heuresis Pb200i, XRF analyzer on a sample containing 1 mg/cm<sup>2</sup> of lead, we state the following: Beyond the time limit stated above (i.e. 24 months), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than described in our product specifications.



Ken Martin, CIH  
VP, Director Compliance  
Heuresis corporation  
63 Chapel Street  
Newton, MA 02458 USA  
Mobile: +1 617-751-8286  
Fax: +1 617-467-5024  
[kenmartin@heuresistech.com](mailto:kenmartin@heuresistech.com)  
[www.heuresistech.com](http://www.heuresistech.com)



**Fondis Electronic**  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D – CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : [info@fondiselectronic.com](mailto:info@fondiselectronic.com)  
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : [yannick.paris@bc2e.com](mailto:yannick.paris@bc2e.com)  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 761104057  
PLOMB : 18 sur 18  
DDT : 23 sur 53



# Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 761104057

## PROPRIETAIRE

Nom : MAIRIE DE RIVES EN SEINE  
Adresse : 1 RUE WINSTON CHURCHILL  
Ville : 76490 RIVES EN SEINE

## MISSION

Adresse : 39 RUE DE LA REPUBLIQUE  
Ville : 76490 RIVES EN SEINE

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : MAIRIE DE RIVES EN SEINE  
Adresse : 1 RUE WINSTON CHURCHILL  
Ville : 76490 RIVES EN SEINE

## MISSION

Type : Ecole	Nbre pièces : 8	Lot : Lot secondaire :
Cadastre :	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Étage : RDC	Année de construction : 1900
Date de commande : 24/09/2024	Date de visite : 24/09/2024	Référence client :
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : PARIS Yannick	

## CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

**A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**

**PRÉLÈVEMENT(S) AMIANTE EN COURS D'ANALYSE.**

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.**

PIECE 4 (Conduits) : Conduit Fonte

PIECE 2 (Conduits) : Conduit Fonte

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur jugement personnel de l'opérateur dans :**

**DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL (Conduits (EP)) : CONDUIT DANS PLACARD.**

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.



**B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

**Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**  
Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

**C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIEAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant
Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés derrière les doublages des murs : PIECE 1		

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**Avertissement :** les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

**Observation :**

Grenier non visité.  
Pièce du sous-sol (voir plan)  
Pièces du 2ème étage (porte du palier face au marches).



## SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

### 1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

--

### 2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

#### 2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

#### 2.2. Le cadre de la mission :

##### 2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

##### 2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

##### 2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.



### 2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ANNEXE 13-9  
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES  
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.



### 2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

**IMPORTANT** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

### 2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### - Description :

Fonction principale du bâtiment : Administrations, bureaux

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1900

#### - Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	ENTREE	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( DALLE POLYSTHYRENE Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : extérieure ( Peinture Bois ) - Escalier 1 : limon ( Peinture Bois ) - Escalier 1 : marche ( LINO Bois ) - Escalier 1 : contre-marche ( LINO Bois ) - Escalier 1 : sous-face ( Peinture Plâtre ) - Escalier 1 : garde corps ( Peinture Bois )
RDC	PIECE 1	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Dalles polystyrène Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre ) - Mur E ( Papier peint Doublage ) - Mur F ( Papier peint Doublage ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 2 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 2 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 3 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 3 : extérieure ( Peinture Bois )
RDC	WC 1	Sol ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Doublage ) - Mur A ( Papier peint Doublage ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Doublage ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant extérieur ( Peinture Bois )
RDC	PIECE 2	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( DALLE POLYSTHYRENE Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Doublage ) - Mur C ( Papier peint Doublage ) - Mur D ( Papier peint Plâtre ) - Mur E ( Papier peint Plâtre ) - Mur F ( Papier peint Plâtre ) - Mur G ( Papier peint Plâtre ) - Mur H ( Papier peint Plâtre ) - Mur I ( Papier peint Plâtre ) - Mur J ( Papier peint Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 2 : extérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 3 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 2 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 2 : extérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 3 : intérieure ( Peinture Bois ) - Fenêtre 3 : extérieure ( Peinture Bois )
RDC	WC 2	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Doublage ) - Mur A ( Papier peint Doublage ) - Mur B ( Papier peint Doublage ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois )



01	PALIER 1	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (DALLE POLYSTHYRENE Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
01	PIECE 3	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (DALLE POLYSTHYRENE Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Mur E (Papier peint Plâtre) - Mur F (Papier peint Plâtre) - Mur G (Papier peint Plâtre) - Mur H (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant extérieur (Peinture Bois)
01	PIECE 4	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (DALLE POLYSTHYRENE Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 4 : dormant extérieur (Peinture Bois)
01	CAGE D'ESCALIER	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (DALLE POLYSTHYRENE Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure ( PVC) - Fenêtre 1 : extérieure ( PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( PVC) - Escalier 1 : limon (Peinture Bois) - Escalier 1 : marche (LINO Bois) - Escalier 1 : contre-marche (LINO Bois) - Escalier 1 : sous-face (Peinture Plâtre) - Escalier 1 : garde corps (Peinture Bois)
02	PALIER 2	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant extérieur (Peinture Bois)
02	PIECE 5	Sol ( Lino collé) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Papier peint Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure ( PVC) - Fenêtre 1 : extérieure ( PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( PVC) - Fenêtre 2 : intérieure ( PVC) - Fenêtre 2 : extérieure ( PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur ( PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur ( PVC) - Fenêtre 3 : intérieure ( PVC) - Fenêtre 3 : extérieure ( PVC) - Fenêtre 3 : dormant intérieur ( PVC) - Fenêtre 3 : dormant extérieur ( PVC) - Fenêtre 4 : intérieure ( PVC) - Fenêtre 4 : extérieure ( PVC) - Fenêtre 4 : dormant intérieur ( PVC) - Fenêtre 4 : dormant extérieur ( PVC) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 1 : sol ( Lino collé) - Placard 2 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 2 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 2 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 2 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 2 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 2 : sol ( Lino collé) - Placard 3 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 3 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 3 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 3 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 3 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 3 : sol ( Lino collé)



02	DEGAGEMENT	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Doublage</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 2 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 2 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 2 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 2 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 3 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 3 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 3 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 3 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 4 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 4 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 4 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 4 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 5 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 5 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 5 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 5 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 6 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 6 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 6 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 6 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )
02	PIECE 6	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )
02	PIECE 7	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )
02	WC 3	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Métal</i> )
02	PIECE 8	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )
02	PIECE 9	Sol ( <i>Lino collé</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Papier peint Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )
RDC	DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL	Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> )
SOUS-SOL	CAVE 1	Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> )
SOUS-SOL	CAVE 2	Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> )
SOUS-SOL	CHAUFFERIE	Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Bois</i> )



### 3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

#### 3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

#### 3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 24/09/2024

#### 3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

PARIS Yannick

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc Edonia - Bât G - Rue de la Terrez Victoria - 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4675**

- **DIAG OVALE / PARIS Yannick - 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN**

- Assurance **ALLIANZ : 62 490 415** - Date de validité : **31/12/2024**

#### 3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

### 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et le prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

#### 4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
		PLAFONDS DU RDC ET DU 1ER ETAGE.		Faux-plafonds	Analyse	RASP		1

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

#### 4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
01	PIECE 4	Conduit Fonte		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	PIECE 2	Conduit Fonte		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL	CONDUIT DANS PLACARD.		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : https://7611.bc2e.com  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
AMIANTE : 8 sur 13  
DDT : 31 sur 53



### 4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

### 4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

### 5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
RDC	DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL	CONDUIT DANS PLACARD.	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique

#### Complément d'information concernant le type de recommandation :

**Évaluation périodique :** Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

### 5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

## 6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

## 7. SIGNATURE :

Etabli le  
24/09/2024  
Cachet:

Signature :



**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).



## **8. REMARQUES DIVERSES :**

### **8.1. Remarques importantes :**

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

## **9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 761104057 :**

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 1 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

### **ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).



# CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	761104057
Date d'évaluation	24/09/2024
Bâtiment	École
Local ou zone homogène	DEMI NIVEAU VERS SOUS-SOL
Composant	Conduits

**Société**

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
 2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
 Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
 Web : <https://7611.bc2e.com>  
 Siret : 83367975600019

**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 761104057  
 AMIANTE : 11 sur 13  
 DDT : 34 sur 53



# Croquis



## Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
AMIANTE : 12 sur 13  
DDT : 35 sur 53

# Rapport Photos



---

## Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 761104057  
AMIANTE : 13 sur 13  
DDT : 36 sur 53



## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 761104057

Pour le compte de DIAG'OVALE / PARIS Yannick

Date de réalisation : 24 septembre 2024 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2017-321 du 20 janvier 2017.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
39 Rue de la République  
76490 Rives-en-Seine

#### Référence(s) cadastrale(s):

Information demandée, non communiquée

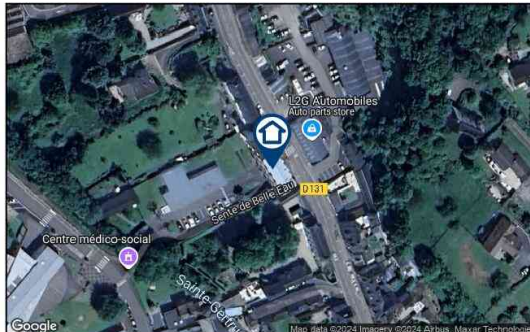
ERP établi à l'adresse / aux coordonnées géographiques.

Longitude : 0.72506

Latitude : 49.52788

Vendeur

MAIRIE DE RIVES EN SEINE



### SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRt	Effet thermique EADS REVIMA	approuvé	04/07/2011	non	non	p.4
PPRt	Effet de surpression EADS REVIMA	approuvé	04/07/2011	non	non	p.4
PPRn	Inondation	approuvé	29/05/2020	non	non	p.4
PPRn	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	approuvé	29/05/2020	non	non	p.4
PPRn	Inondation Par remontées de nappes phréatiques	approuvé	29/05/2020	non	non	p.4
SIS <sup>(1)</sup>	Pollution des sols	approuvé	27/03/2020	non	-	p.5
Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(2)</sup>				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(3)</sup>				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 1 sur 16  
DDT : 37 sur 53



Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	6 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Scannez et téléchargez votre rapport









#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 2 sur 16  
DDT : 38 sur 53



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>



## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	8
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés.....	9
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	10
Annexes.....	11

---

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 4 sur 16  
DDT : 40 sur 53



## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

<b>Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)</b>		Document réalisé le : 24/09/2024			
39 Rue de la République 76490 Rives-en-Seine					
<b>Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]</b>					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>appliqué par anticipation</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>approuvé</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
Les risques naturels pris en compte sont liés à : <span style="float: right; font-size: small;">(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</span>					
Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>			
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>			
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>			
		Avalanche <input type="checkbox"/>			
		Cyclone <input type="checkbox"/>			
		Eruption volcanique <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
<b>Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]</b>					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>appliqué par anticipation</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>approuvé</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
Les risques miniers pris en compte sont liés à : <span style="float: right; font-size: small;">(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</span>					
Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>			
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			
		Tassement <input type="checkbox"/>			
		Emission de gaz <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
<b>Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]</b>					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	<b>approuvé</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : <span style="float: right; font-size: small;">(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</span>					
Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>			
		Effet toxique <input type="checkbox"/>			
		Projection <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés					
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*					
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture</small>					
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire</b>					
L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> zone 2 <input type="checkbox"/> zone 3 <input type="checkbox"/> zone 4 <input type="checkbox"/> zone 5 <input type="checkbox"/>			
		Très faible Faible Modérée Moyenne Forte			
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon</b>					
L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> zone 2 <input type="checkbox"/> zone 3 <input type="checkbox"/>			
		Faible Faible avec facteur de transfert Significatif			
<b>Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)</b>					
L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>					
<b>Information relative à la pollution des sols</b>					
L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
<small>Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 76-2020-03-27-004 du 27/03/2020 portant création des SIS dans le département</small>					
<b>Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)</b>					
L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :					
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>	oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> zonage indisponible <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>					
<b>Parties concernées</b>					
<b>Vendeur</b>	MAIRIE DE RIVES EN SEINE	à		le	
<b>Acquéreur</b>		à		le	
<small>Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.</small>					



## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

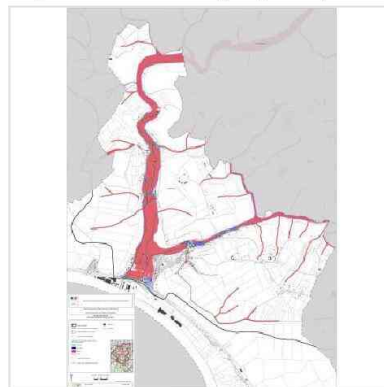
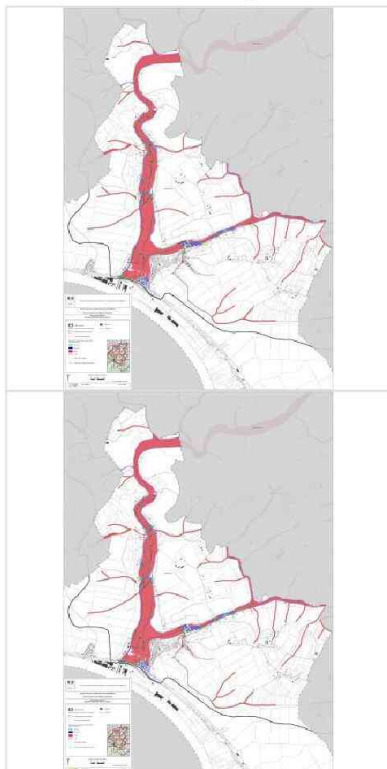
Le PPRt multirisque, approuvé le 04/07/2011

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression



Le PPRn multirisque, approuvé le 29/05/2020

Pris en considération : Inondation, Par ruissellement et coulée de boue, Par remontées de nappes phréatiques



### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport

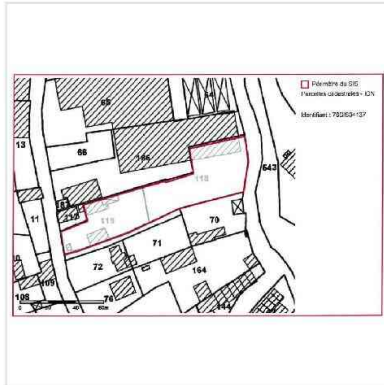


### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 6 sur 16  
DDT : 42 sur 53



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 27/03/2020



**Société**

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



**Rapport**

n° de rapport : 761104057  
ERP : 7 sur 16  
DDT : 43 sur 53



## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
<b>Ancienne commune de Caudebec-en-Caux</b>				
Mouvement de terrain	21/03/2001	22/03/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/05/2000	11/05/2000	21/06/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Glissement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/01/1999	03/01/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/12/1993	24/12/1993	15/01/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/1993	14/06/1993	03/09/1993	<input type="checkbox"/>
<b>Ancienne commune de Saint-Wandrille-Rançon</b>				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/05/2000	11/05/2000	21/06/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Glissement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/06/1998	06/06/1998	03/10/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	24/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/1993	14/06/1993	03/09/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	31/01/1988	01/02/1988	13/08/1988	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/11/1984	25/11/1984	26/01/1985	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par submersion marine	22/11/1984	25/11/1984	29/03/1985	<input type="checkbox"/>
<b>Ancienne commune de Villequier</b>				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Glissement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/12/1993	24/12/1993	15/01/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/1993	14/06/1993	03/09/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/11/1984	25/11/1984	26/01/1985	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par submersion marine	22/11/1984	25/11/1984	29/03/1985	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Rouen - Seine-Maritime  
Commune : Rives-en-Seine

#### Adresse de l'immeuble :

39 Rue de la République  
76490 Rives-en-Seine  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

MAIRIE DE RIVES EN SEINE

Acquéreur : \_\_\_\_\_

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 8 sur 16  
DDT : 44 sur 53



## Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

*« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».*

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 9 sur 16  
DDT : 45 sur 53



## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques en date du 24/09/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2017-321 en date du 20/01/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2017-321 du 20 janvier 2017

> Cartographies :

- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*

### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 10 sur 16  
DDT : 46 sur 53





## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service ressources, milieux et territoires  
Bureau risques et nuisances

Affaire suivie par : Eric Dulongchamps  
Tél. : 02 35 58 56 36  
Fax : 02 35 58 55 63  
Mél : Eric.Dulongchamps@seine-maritime.gouv.fr

**Arrêté n° 2017-321 du 20 JAN. 2017**

**portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de Rives-en-Seine relative aux risques naturels et technologiques majeurs**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu l'article L2122-27 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015, nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-001 du 11 février 2016, portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 17-01 du 4 janvier 2017, portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-maritime*

### ARRETE

**Article 1er** - Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de Rives-en-Seine sont consignés dans le dossier d'information, accessible sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>).

Le dossier comprend notamment :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte ;
- la cartographie des zones réglementées (exposées) ;
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Les documents de référence sont librement consultables en mairie.

Préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) –  
Site Internet : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

#### Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : [yannick.paris@bc2e.com](mailto:yannick.paris@bc2e.com)  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 11 sur 16  
DDT : 47 sur 53



**Article 2** - Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques en application du code de l'environnement.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Une copie du présent arrêté sera adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet de la préfète de la Seine-Maritime et les directeurs régionaux et départementaux des services déconcentrés de l'État sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

*Fait à Rouen, le* **20 JAN. 2017**

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,  
le 20/01/2017



Yvan CORDIER

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Société**

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



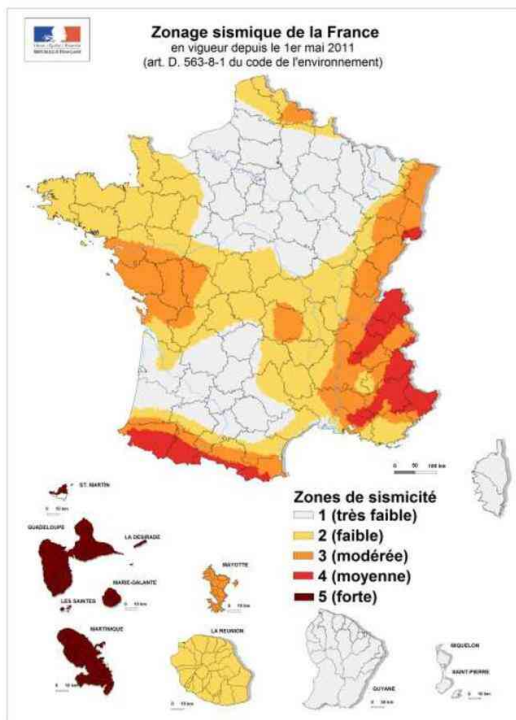
**Rapport**

n° de rapport : 761104057  
ERP : 12 sur 16  
DDT : 48 sur 53



**Le zonage sismique sur ma commune**

**Le zonage sismique de la France:**



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.






**La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):**

**I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**

**II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**

**III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**

**IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

**Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :**

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

**Pour connaître, votre zone de sismicité:** <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

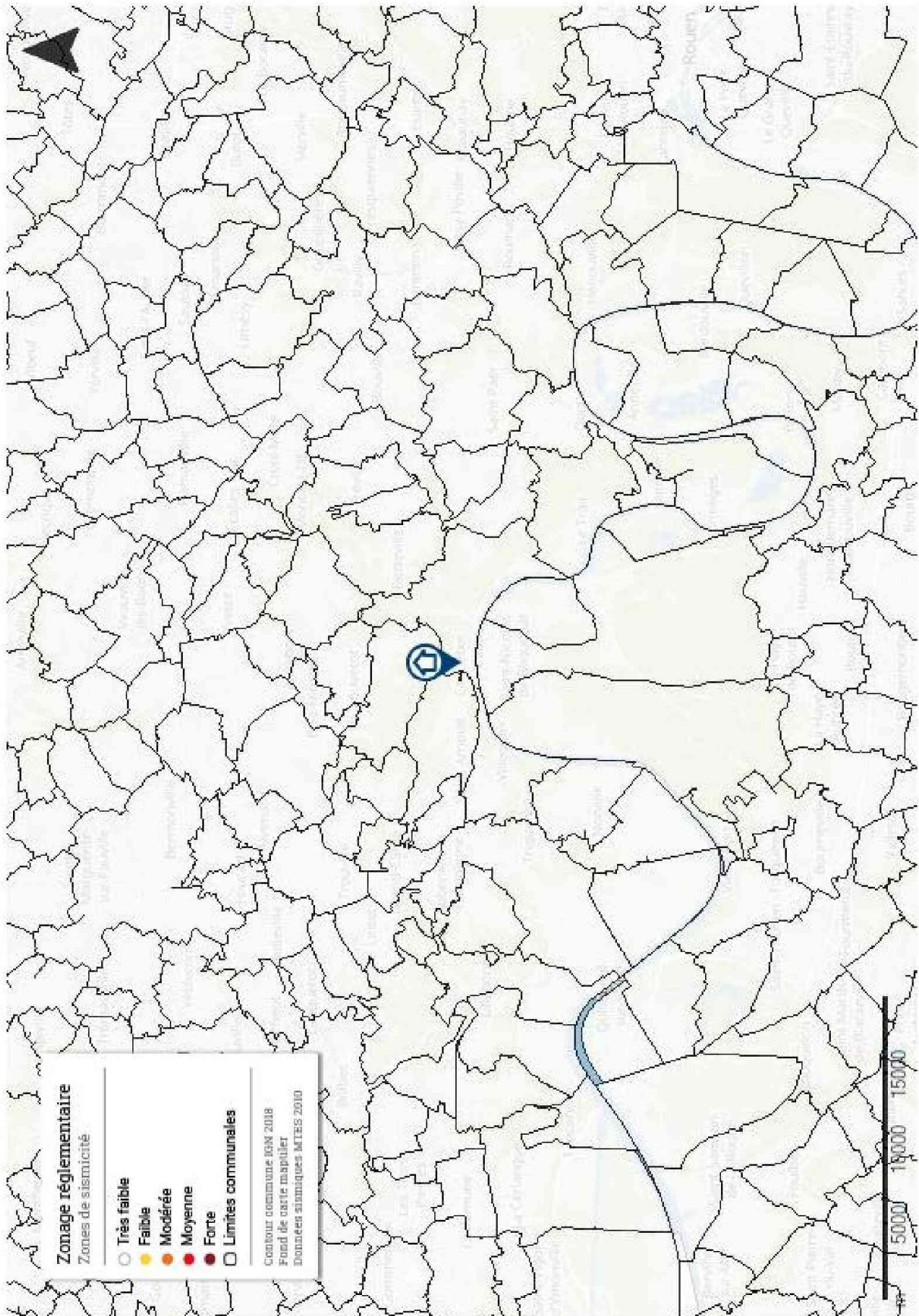
**Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.**

**Pour en savoir plus:**

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>





Société

DIAG OVALE / PARIS Yannick  
2 COUR RENE BERGE - 76330 SAINT MAURICE D'ETELAN  
Tel : 0750407308 | Mail : yannick.paris@bc2e.com  
Web : <https://7611.bc2e.com>  
Siret : 83367975600019

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 761104057  
ERP : 14 sur 16  
DDT : 50 sur 53



## Le zonage radon sur ma commune

### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...  
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>  
Au niveau régional :  
ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)  
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>  
Informations sur le radon :  
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irs.fr/radon](http://www.irs.fr/radon)



# Attestations RCP et Certifications



## ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services  
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 RCS Nanterre atteste que :

**DIAGOVALE**  
**Monsieur PARIS Yannick**  
**2 COUR RENE BERGE**  
**76330 SAINT MAURICE D'ETELAN**

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62 400 415 qui a pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifiés aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

**Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance**  
**La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.**

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 12 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D  
Par délégation

**Willa Toussaint**  
Présidente  
3024 Cour de la République  
92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

Allianz IARD  
Entité agréée par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4675 Version 007



Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur PARIS Yannick**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention (s)

Date d'effet : 11/12/2022 - Date d'expiration : 10/12/2029

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2)  
Date d'effet : 23/01/2023 - Date d'expiration : 22/01/2030

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique (1)  
Date d'effet : 11/12/2022 - Date d'expiration : 10/12/2029

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz (1)  
Date d'effet : 11/12/2022 - Date d'expiration : 10/12/2029

Plomb Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1)  
Date d'effet : 10/01/2023 - Date d'expiration : 09/01/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.certifliste-des-certif.fr/>

Valable à partir du 02/09/2024.

*Etienne Lamy*

(1) Article 10, 1er paragraphe 2 bis de l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifiés aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;



Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.certif.fr](http://www.certif.fr)

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K

35760 Saint-Germain

CPE DI DR 06